

Fièvre Q : le point de vue des éleveurs de chèvres et de moutons belges

1) Qu'est-ce que la Fièvre Q ?

La fièvre Q est une maladie très répandue et ancienne, connue chez nous depuis 1935. Elle est due à une bactérie appelée *Coxiella Burnetii*. Elle se manifeste par des symptômes légers, voire un état grippal. La maladie est dangereuse pour les femmes enceintes, les personnes atteintes de valvulopathie et celles dont l'immunité est diminuée.

Récemment en Hollande, une épidémie de Fièvre Q est apparue : 2500 personnes ont été touchées par la maladie et 12 en sont décédées.

2) Comment se propage la fièvre Q ?

Tous les ruminants (bovins, moutons et chèvres) peuvent transmettre la maladie à l'homme, principalement par voie aérogène. Les scientifiques n'ont JAMAIS pu mettre en évidence une transmission par le lait, malgré de nombreuses études sur le sujet.

L'épidémie hollandaise, de loin la plus importante de l'histoire de la fièvre Q, a été attribuée à des conditions d'élevage particulièrement intensif (plusieurs élevages de milliers de chèvres sur quelques km²) et des conditions climatiques particulières (temps venteux et sec lors de l'épandage de fumier contaminé).

3) Que préconise l'Agence Européenne pour la Sécurité Alimentaire (EFSA)?

L'EFSA recommande aux pays membres de l'UE les mesures suivantes :

vaccination préventive des animaux, gestion du fumier, tonte de la laine, espace séparé pour la mise-bas et élimination des matières à risque (avortons et enveloppes fœtales).

Pour l'EFSA, « l'infection par *C. burnetii* est principalement due à l'inhalation d'aérosols infectés et non à la consommation de produits alimentaires infectés ». « **Il n'y a pas de preuve concluante** que la consommation de lait et/ou de produits laitiers contenant *C. burnetii* ait entraîné une fièvre Q clinique chez l'homme ».

4) Quelles sont les mesures prises par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) pour lutter contre l'apparition de la fièvre Q en Belgique ?

Aucune de celles recommandées ci-haut, mais bien une mesure qui n'est pas préconisée par l'Europe : **la pasteurisation du lait** dans les élevages de chèvres et de moutons positifs.

5) Pourquoi contestons-nous la mesure prise par l'AFSCA ?

- Elle est inadaptée : puisque la transmission à l'homme se fait par l'air, pourquoi imposer la pasteurisation du lait ? Ce n'est pas cette mesure qui empêchera l'apparition de la fièvre Q.
- Elle est discriminatoire : elle ne concerne que les élevages de moutons et chèvres alors que la bactérie est aussi excrétée dans le lait de vache et beaucoup plus longtemps (13 mois chez la vache contre 3 mois chez la chèvre). Elle l'est d'autant plus qu'elle n'est pas appliquée dans les autres pays européens producteurs de fromage au lait cru !
- Elle est incohérente : elle n'est pas appliquée dans les pays européens exportateurs de fromages au lait cru, comme la France
- Nous l'estimons illégale : en l'absence de législation belge sur le sujet, l'AFSCA invoque un règlement européen interdisant la commercialisation du lait cru ou de ses dérivés s'il est issu d'animaux atteints d'une maladie pouvant se transmettre par le lait.
Et dire que l'Europe ne reconnaît pas cette voie de transmission...

6) Quel tort nous cause cette mesure ?

Nous vivons de notre métier parce que nous transformons du lait cru : acheter des fromages pasteurisés n'a aucun intérêt pour nos clients.

Sachant que chaque exploitation sera positive dans un avenir plus ou moins proche (à titre d'exemple, 70% du cheptel bovin est positif à la fièvre Q), nous allons nous retrouver dans l'impossibilité de gagner notre vie pour une mesure que nous jugeons inefficace pour prévenir la maladie!

*Pour le GRECOL (Groupement Régional des Eleveurs Caprins et Ovins Laitiers),
Johanne Dupuis et Hélène Gerard
Infos : www.grecol.be*

PETITION

Destinataires : Madame Sabine Laruelle, Ministre de l'Agriculture ;
Monsieur Dacian Cioloş, Commissaire Européen à l'Agriculture.

Attendu que l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) impose la pasteurisation du lait dans les élevages de moutons et chèvres dans lesquels *C. Burnetii*, agent de la Fièvre Q, a été détectée.

Attendu la totale inadéquation de cette mesure, puisqu'elle n'est même recommandée dans le rapport de l'EFSA (Agence Européenne pour la Sécurité Alimentaire) à ce sujet.

Attendu que cette mesure est totalement discriminatoire, aussi bien par rapport au secteur bovin, mais aussi par rapport aux produits au lait cru d'importation.

Attendu que cette mesure porte atteinte à la survie de la production fermière au lait cru qui contribue au maintien d'une qualité et d'une diversité des fromages.

Nous réclamons la suppression immédiate de cette mesure et la mise en place d'un programme de lutte adapté

Attendu l'impasse dans laquelle se sont trouvés les éleveurs de chèvres et brebis laitières dans leurs tentatives de discussion avec l'AFSCA.

Attendu que l'AFSCA reconnaît elle-même que la disparition du secteur « n'est pas un problème réel »

Nous réclamons la création d'une instance de contrôle indépendante de l'Agence, vers laquelle l'éleveur puisse se tourner en cas de contestation des mesures prises par celle-ci.

	Nom et Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

A Renvoyer pour le 19 septembre 2010 à **Hélène Gerard, Rue Jules Destrée 15B, 5060 VELAINES/S**

Infos : www.grecol.be - grecol@live.be